

COMPTE-RENDU N° 2/16
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU MARDI 08 MARS 2016 à 20H30

Présents : FUMEY BUSSIERE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, LANOY, RICHARD, DRUET, SEIGNEZ, CHEVALIER, VALCHER, GIET, PINGON

Excusé : PAILLARD

Secrétaire séance : GIET Sylvie

Prochaine séance du conseil municipal : Mardi 29 mars 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Réunion publique : Mardi 5 avril 2016 à 18h00

Commission travaux : lundi 4 avril 2016 à 18h00

Le Maire informe que l'enquête publique sur la modification des limites territoriales Dole-Brevans est en cours. Elle se clôturera le lundi 14 mars 2016.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- Réunion Véloroute du 7 mars 2016 : compte rendu par M. LANOY : le département a engagé un recensement des différents services se situant à proximité de la véloroute pour mettre en place une signalisation. Pour Brevans, des panneaux seront mis en place en entrée de village pour indiquer les chambres d'hôtes et gîtes, les toilettes du tennis et des lieux particuliers. M. LANOY a précisé que des chevaux trottaient sur cette voie alors que ceux-ci sont interdits. Il a également demandé de mettre en circulation la rive droite pour un problème de sécurité. Il a rappelé le problème de sécurité concernant le pont du canal.
- Réunion d'information du 4 mars 2016 sur le projet zéro pesticide : compte rendu par M. GINDRE : l'objet de cette réunion était la problématique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes. Un travail est réalisé par M. GINDRE avec Dole Environnement pour monter un dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau. Voir pour l'achat de matériel, voir pour planter des massifs à la place du gazon, etc...
- Commission environnement du 26 janvier 2016 : compte rendu par M. GINDRE : cette réunion avait pour objet l'atmosphère de la région dans le domaine de la qualité de l'air. En Franche-Comté, 20 stations existent alors que 8 suffiraient. Sur le Grand Dole, 4 stations fixes existent (Tavaux, Damparis, Châtenois et Dole) et 2 mobiles (Aéroport Tavaux et autoroutes A36-A39). La qualité de l'air est bonne.
- Commission SPANC le 2 février 2016 : Compte rendu par M. GINDRE : 10% de la population du grand dole est concernée par un assainissement individuel. Le contrôle de ces assainissements est réalisé tous les 10 ans. Cette réglementation est applicable selon le code de la santé publique.
- Compte rendu conseil communautaire du 4 février 2016 :
 - Démission de M. VUILLAUME de son mandat de délégué communautaire titulaire
 - Rapport sur la mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
 - Constitution d'une société publique locale pour la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction
 - Présentation du rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes
 - Rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable
 - Débat d'orientations budgétaires
 - Création et suppression de postes et augmentation de quotités hebdomadaires
 - Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat Mixte Doubs Loue
 - Dégagements au repos dominical pour les Etablissements de commerce de détail pour l'année 2016
 - Bilan foncier 2015
 - Signature de la charte de conservation des collections patrimoniales dans les bibliothèques

II] Vote des taux d'imposition 2016 :

N'ayant pas reçu l'état de notification des bases d'imposition, le Maire informe que les taux seront votés au prochain conseil municipal. Le Conseil municipal donne un accord de principe sur l'application des taux actuels pour 2016. Aucune augmentation ne sera votée.

III] BUDGET : Débat budgétaire :

Le Maire fait le point sur le budget qui sera voté en prochaine séance :

- Dotations de l'Etat : budgétisé 33 000 € au lieu de 40 000 € l'an dernier, celle-ci n'est encore pas connue à ce jour.
- Travaux : récupération des eaux au lotissement du parc de Brevans : environ 6 000 € de travaux ; Avenue Eisenhower : travaux d'effacement des réseaux, récupération des eaux de la route, aménagement des abords : une somme de 69 500 € est budgétisée sachant que nous sommes dans la phase du montage du dossier. Concernant la création de l'arrêt de bus, c'est un dossier financé par le Grand Dole ; Chemin de la Prairie et allée du bois : remise en état de ces deux chemins ; achat de terrains de Mme MARLIN : environ 5 000 € avec signature chez le notaire le 23 mars prochain.
Achat d'un véhicule réalisé : 5 500 € ; Logements : prévisions de 4000 € comprenant la pose de petites cuisines à chaque changement de locataire + table d'extérieur pour l'école. Achat d'objets d'illuminations : environ 2 000 €. Création d'une plateforme bois des Ruppes, solde des travaux de la rue marlin.
- Recettes : les économies effectuées en 2015 sont reconduites pour 2016 : coupure la nuit de l'éclairage public, impression du brevannais, baisse des indemnités des élus, etc...
- Budget assainissement : Maintien de la prime fixe à 50 € et la taxe d'assainissement à 1.35 €/m3. Aucune subvention ne sera versée par le budget communal sauf si une grosse panne survient sur les pompes. Le Maire informe qu'à l'avenir les compétences obligatoires des agglos pour l'eau et l'assainissement seront du ressort du Grand Dole sans connaître les conséquences financières pour les abonnés.

IV] CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE A ADHESION FACULTATIVE : Actuellement, la commune de Brevans a souscrit un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas de décès, d'invalidité, d'accidents ou de maladies imputables ou non au service dont pourraient être victimes ses agents. Le centre de gestion propose de lancer une consultation pour souscrire un contrat en mutualisant les risques à adhésion facultative. Si les conditions obtenues ne conviennent pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer le contrat d'adhésion. Le Maire propose de charger le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative. Nous pourrions donc comparer les conditions de l'entreprise d'assurance retenue avec celle que nous avons souscrite actuellement. Délibération votée à l'unanimité.

V] SALLE POLYVALENTE :

- Délibération complémentaire aux tarifs du 1^{er} janvier 2017 pour inclure la redevance ordures ménagères : depuis le 1^{er} septembre 2015, le SICTOM facture aux collectivités la collecte des bacs. De ce fait, le maire propose d'inclure dans le tarif de la location de la salle polyvalente la somme de 15 € à compter du 1^{er} janvier 2017. Le conseil municipal accepte cette proposition. Délibération votée à l'unanimité.

- Projet de création d'une nouvelle association communale : modalités de fonctionnement de la salle : Mme CHANDON a créé récemment une association communale intitulée « Le moment présent » pour la pratique du Qi Kong. A la rentrée de septembre 2016, elle donnera des cours dans le cadre de sa profession. La salle lui sera mise à disposition gratuitement comme les autres associations communales mises en place. Une proposition de demande de tarif préférentiel pour les habitants de Brevans a été soulevée lors de la rencontre entre le bureau municipal de Brevans et Mme CHANDON. Une convention sera signée par les deux parties. Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec cette nouvelle association.

VI] CREATION ARRET DE BUS AVENUE EISENHOWER : Avis des administrés :

Le Maire informe des copies de courriers reçues en mairie à destination du Président du Grand Dole par des administrés de la commune, sur la suppression de l'arrêt de bus au Parc pour les transports urbains (l'arrêt au Parc reste inchangé pour les primaires). Le grand dole envisage la création d'un arrêt de bus Avenue Eisenhower. Il serait positionné sur la chaussée avec un flot central, côté Dole pour éviter aux véhicules de doubler. L'arrêt de bus au parc étant règlementaire, le Maire précise que la Commune de Brevans n'interviendra pas financièrement dans l'installation de cet arrêt. Cette volonté étant celle de l'agglomération doloise.

QUESTIONS DIVERSES

- Groupement de commandes par le Grand Dole et la Ville de Dole pour l'entretien des espaces verts : La communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole lancent un groupement de commandes concernant l'entretien des espaces verts. La commune possédant le matériel nécessaire ainsi que ses employés, cette proposition n'est pas retenue.
- Sinistre: suite à l'accident rue des vignes du 31 décembre 2015, le maire est convoqué devant le tribunal correctionnel de Dole concernant la plainte déposée par la Commune pour délit de fuite et mise en danger de la vie d'autrui.

INFORMATIONS DIVERSES

Contribution service e-lum : La commune a signé une charte dont l'objectif est de sensibiliser les collectivités face à l'impact de l'éclairage public sur l'environnement nocturne, en particulier ses impacts sur la biodiversité locale. Un indicateur commun de type « Empreinte Nocturne ® » a été élaboré pour permettre d'évaluer régulièrement la qualité de l'éclairage public au regard des enjeux définis dans la Charte. Après comparaison des résultats de 2013 à ce jour, nous pouvons observer une nette amélioration. En 2013 l'énergie était de 10.77/20 en 2015 elle est de 13.09 ; la qualité de vie était de 10.52/20 en 2015 elle est de 16.87 ; l'environnement était de 10.36/20 en 2015 il est de 14.61, l'empreinte nocturne était de 10.56/20 aujourd'hui elle est de 14.87. le travail réalisé sur l'éclairage public de la commune est bénéfique.

- Déploiement des compteurs LINKY par ERDF : ERDF remplace depuis décembre 2015 les compteurs d'électricité pour ce nouveau compteur communicant LINKY. Ce nouveau service permet de traiter les demandes plus rapidement et sans prise de rendez-vous. Chaque foyer peut visualiser sa consommation d'énergie. Le maire informe que des fiches informatives sont consultables en mairie répondant à toutes interrogations sur la mise en place de ces nouveaux compteurs, restant de l'approbation de chaque abonné.
- Incident service bus Brevans : un incident a eu lieu sur le service du RPI Brevans-Baverans le 5 février dernier. La conductrice du car a refusé de laisser monter la personne autorisée à accompagner les enfants en cas d'absence de l'ATSEM. La conductrice a porté plainte contre une maman qui a descendu du bus ses enfants.
- Bilan de la distribution publique de gaz pour l'année 2014 : aucun incident n'est survenu sur la commune et très peu d'appel par rapport à l'année précédente. Le nombre de client est identique soit 201.
- Association des Maires : Pourquoi adhérer ? le maire donne lecture de la lettre de l'AMRF sur ses missions.
- Bilan 2015 du souvenir français et des PEP39 : celui-ci nous a été adressé suite au versement de la subvention 2015. Ces documents sont disponibles en mairie pour consultation.
- Compte rendu réunion gendarmerie : les délits sont en baisse par rapport aux accidents corporels qui ont augmenté avec des décès. Pas de cambriolage supplémentaire la nuit suite à l'extinction de l'éclairage. Le maire rappelle que ceux-ci ont très souvent lieu en journée.

Questions posées par les conseillers municipaux :

- Mme BUSSIERE demande si une lettre a été adressée au Sous-Préfet concernant le réseau de prostitution au bois des Ruppes. Le maire affirme que cette lettre a été rédigée.
- M. GINDRE informe qu'il a déposé une plainte concernant les dépôts d'immondices retrouvés au bois des Ruppes. Il propose de faire régler à la personne les heures des employés communaux pour le nettoyage.
- M. SEIGNEZ s'interroge sur le marquage en peinture réalisé le long de la ligne SNCF aux Bourguignons. Ce sont des travaux de fibre optique.
- M. VALCHER demande si des solutions ont été trouvées pour faire ralentir la vitesse rue des vignes. Ce travail sera réalisé lors de la prochaine commission travaux soit le 4 avril 2016.
- Mme DRUET demande si le marquage rue de la fontaine sera enlevé suite à la modification en sens unique, car cela peut être trompeur. Le maire propose de mettre éventuellement un marquage en zébra. Il informe qu'un poteau amovible sera installée rue de la Riotte pour éviter que les véhicules montent cette rue.
- M. LANOY demande si l'éclairage public et le radar pédagogique grande rue fonctionnent suite au sinistre du mois d'août 2015. M. GINDRE précise que le mât et le radar ont été réparés.